

**S.I.V.O.M. des Communes Forestières d'Allenwiller et environs**

Convocation le 07/04/2026  
Note de synthèse transmise le 07/04/2026  
Affichage convocation le 07/04/2026  
Publication et affichage le jour du dépôt en Sous Préfecture

**PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INSTALLATION  
DU NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL  
EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

En fonction : 13      Présents : 10      Votants : 12 dont 2 procurations

Le quinze avril deux mil vingt six à dix neuf heures, s'est réuni le conseil du S.I.V.O.M. des communes forestières d'Allenwiller et environs au lieu ordinaire des réunions, à la Mairie d'Allenwiller Commune de SOMMERAU (siège du SIVOM), sur convocation de Mme Jacqueline JAEGER, Présidente sortante.

**Présents :**

Mme ANTONI Cathy, Présidente et membre titulaire de Sommerau  
M. FISCHER Daniel , 1<sup>er</sup> vice-président, délégué provisoire de Marlenheim  
M. GUILLAUME Sten, 2<sup>ème</sup> vice-président, membre titulaire d'Odratzheim  
M. ANTONI Sébastien, membre titulaire de Sommerau  
M. BURG Eric, membre titulaire de Nordheim  
M. DONTENWILL Yves, membre titulaire de Sommerau  
M. GUTH Julien, membre titulaire de Sommerau  
M. HERMANN Dominique, membre titulaire de Romanswiller  
M. MULLER Arnaud, membre titulaire de Romanswiller  
M. NUSS Freddy, membre titulaire de Romanswiller

**Absentes excusées :**

Mme KAPPS Geneviève, 1<sup>ère</sup> adjointe de Marlenheim, déléguée provisoire de Marlenheim qui a donné procuration à M. FISCHER Daniel  
Mme MARCILLY-ARVIS Geneviève, maire de Wangen, délégué provisoire de Wangen qui a donné procuration à M. HERMANN Dominique

**Absent non excusé :**

M. HAMMEL Michel, membre titulaire de Kirchheim

**Assistaient en outre :**

Mme JAEGER Jacqueline, Présidente sortante  
M. OSTERMANN Bertrand, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Wangen  
Mme KALCK Pascale, Attachée Territoriale principale

**Secrétaire de Séance :** GUTH Julien assisté de Pascale KALCK

**Ordre du jour :**

2026-09. Désignation secrétaire de séance  
2026-10. Installation du Conseil Syndical  
2026-11. Election du Président

- 2026-12. Fixation du nombre de vice-présidents
- 2026-13. Election du ou des vice-présidents
- 2026-14. Délégations accordées par le conseil syndical au président
- 2026-15. Communications diverses

## **2026-09. Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)**

### *Point 1*

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L., M. GUTH Julien est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Pascale. KALCK

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

*Mme JAEGER Jacqueline, Présidente sortante accueille et remercie l'ensemble des membres présents. Elle remercie l'ancienne équipe de son investissement et du travail accompli pendant la dernière mandature. Elle souhaite que, pour les six ans à venir, l'entente qui existait au sein du conseil, perdure.*

*Elle laisse la parole à Pascale KALCK, secrétaire du SIVOM pour un bref rappel de l'historique.*

**1<sup>er</sup> janvier 2000** : Création entre les communes d'Allenwiller, Kirchheim, Marlenheim, Nordheim, Odratzheim, Salenthal, Wangen et Zehnacker d'un syndicat à vocation multiple (SIVOM) ayant pour compétences :

- Associer des communes forestières en vue d'assurer le service d'intérêt intercommunal d'exécution des plans d'exploitation de la forêt des communes membres, notamment par la gestion des personnels et des moyens. L'organisation des chantiers et l'encadrement des salariés sont assurés par le personnel de l'ONF ainsi chaque agent bûcheron avait un employeur unique et non plus jusqu'à huit employeurs pour certains.
- La gestion et l'entretien de la maison forestière : la maison forestière et les terrains bâtis seront mis à disposition par la commune d'Allenwiller

**12-06-2002** : Modifications des compétences

- Ajout de la compétence « Organisation du débardage au profit des communes » étant précisé que l'adoption des plans de coupes reste de la compétence de chaque commune membre
- Suppression de la compétence « Gestion de la main d'oeuvre – le personnel bûcheron relève directement de l'ONF.

**15-02-2013** : Retrait de la commune de Zehnacker suite à la vente de sa forêt communale

**01-06-2019** :

Transfert de la pleine propriété de la commune de Sommerau au SIVOM de la Maison forestière Et Vente par la commune d'Allenwiller au SIVOM des terrains d'assises de la maison forestière

Donc actuellement 7 communes pour

	Délégués	surface réelle (ha)	surface retenue (ha)
Sommerau	4	307	307
Kirchheim	1	41	41
Marlenheim	2	145	145

Nordheim	1	55	55
Odratzheim	1	25	25
Romanswiller	3	255	255
Wangen	1	139	76 (le Wangenberg 79ha est comptabilisé pour 20% de sa surface soit 16 ha)

Les points 2026-10 à 2026-13 font l'objet d'un procès-verbal distinct.

## **2026-14. Délégations accordées par le conseil syndical au président**

### *Point 6*

*Rapporteur : ANTONI Cathy*

La Présidente expose que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil syndical de déléguer à la présidente un certain nombre de ses compétences afin de faciliter la bonne marche de l'administration syndicale et le règlement rapide de certaines affaires.

Il est néanmoins rappelé que le conseil syndical se trouve de fait dessaisi des attributions déléguées. La présidente sera alors seule compétente pour prendre les décisions et toute délibération du conseil syndical serait illégale pour incompétence. La présidente peut éventuellement solliciter le conseil pour avis mais aucunement pour obtenir une décision.

L'article L 5211-10 du CGCT précise également : « Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

### **Décision du Conseil Syndical**

Le Conseil syndical,

VU l'élection de la présidente en date du 15 avril 2026 ;

VU les articles du Code Général des Collectivités Territoriales notamment L 5211-10

Dans un souci de favoriser une bonne administration syndicale et un règlement rapide de certaines affaires,

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré :

le Conseil syndical :

- ✚ **DONNE DELEGATION** à Mme la Présidente, ANTONI Cathy et la CHARGE pour toute la durée de son mandat :
  - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et si le montant est inférieur à **7 000 Euros HT** ;
  - De passer les contrats et les avenants aux contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
  - D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans toutes les actions intentées contre lui et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les collectivités de moins de 50000 habitants. :

- Pour les dépôts de plainte dans toutes les instances pénales, pour les constitutions de partie civile principale ou intervenante
- Pour agir par voie de citation directe
- Aux fins d'obtenir réparation des conséquences que le syndicat peut subir de tout délit, contravention ou crime dont il a connaissance et dont il est victime
- Pour ester en justice tant en demande qu'en défense, devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, quel que soit le degré de de juridiction (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>ème</sup> degré ou haute juridiction), qu'il y ait ou non urgence,
- Aussi bien en première instance qu'en appel, en cassation ou devant le Conseil d'Etat.

Cette délégation comprend également le choix d'un avocat par les soins du maire, sous réserve de l'inscription au budget des crédits nécessaires au règlement d'honoraires et de frais de justice.

- D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions suivantes l'attribution de subventions :
  - Demande à déposer à l'Etat quel que soit le service ou l'enveloppe concernée (à titre d'exemple DETR, DSIL, FIPD, DRAC, Fonds Vert, etc...), à la Région grand Est, à la Collectivité européenne d'Alsace, à l'Agence de l'Eau, au PETR Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, aux Fonds Européens (Leader, Leader +, Feader ou autre...) et à toute autre collectivité publique
  - Pour toute opération inscrite au budget tout comme pour des projets non inscrits mais nécessitant de rassembler les informations de financement possible pour en étudier la faisabilité préalablement à une inscription budgétaire potentielle
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du syndicat pour des travaux dont le montant ne dépasse pas 7000 Euros HT ;
- D'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 € (ce montant ne peut pas être supérieur à un seuil fixé par décret 200 € = seuil maximum fixé par décret n°2026-117). Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le président rend compte au conseil syndical de l'exercice de cette délégation
- ✚ PRECISE que les décisions prises en application de cette délégation peuvent être signées par un vice-président agissant par délégation de la présidente
- ✚ PRECISE, que la présidente est autorisée expressément à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération, aux agents concernés
- ✚ PRECISE qu'en cas d'empêchement de la présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises par le 1<sup>er</sup> vice-président
- ✚ PRECISE que si les intérêts de la présidente se trouvent en opposition avec ceux de lu syndicat, le conseil syndical désignera, ponctuellement et spécifiquement, un autre de ses membres pour représenter le syndicat, soit en justice, soit dans les contrats.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

## 2026-15. Communications diverses

Date et lieu prochaine séance le mercredi 20 mai 2026 à 19h à Allenwiller – avec invitation à Mme PUZIN Pauline et M. LEY Pierre (ONF)

Ordre du jour notamment :

- Installation des délégués désignés par les communes de Marlenheim et Wangen
- Adoption des PV des réunions du 12/02/2026 et du 15/04/2026
- Approbation du règlement intérieur
- Approbation du règlement budgétaire financier
- Finances – Autorisation donnée au Président pour opérer des mouvements de crédits entre les chapitres dans le respect de la nomenclature M57


Les membres du SIVOM remercie Mme JAEGER pour son investissement pendant le mandat écoulé.

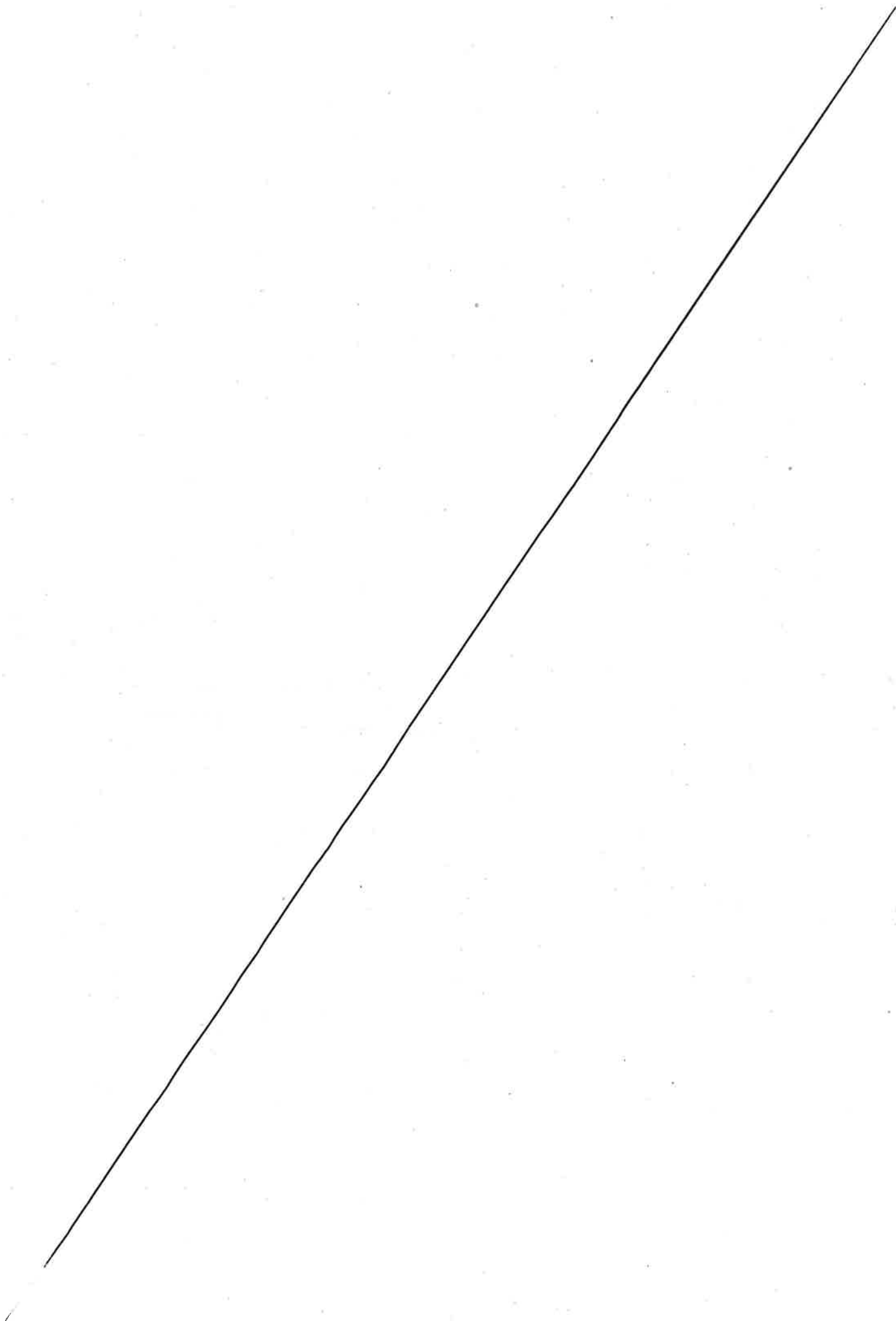
*L'ordre du jour étant épuisé (point 2026-09 à point 2026-15) et aucune autre question n'étant plus posée, Mme la Présidente lève la séance à 20 H 15 et invite les membres présents à partager un moment convivial.*

La Présidente  
Cathy ANTONI















Le secrétaire de séance  
Julien GUTH





# CONSEIL SYNDICAL SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026

 <input type="checkbox"/> Cathy ANTONI (Sommerau)	 <input type="checkbox"/> Sébastien ANTONI (Sommerau)	 <input type="checkbox"/> Eric BURG (Nordheim)	 <input type="checkbox"/> Yves DONTENWILL (Sommerau)
 <input type="checkbox"/> Daniel FISCHER (Marlenheim)	 <input type="checkbox"/> Sten GUILLAUME (Odratzheim)	 <input type="checkbox"/> Julien GUTH (Sommerau)	<input type="checkbox"/> A Michel HAMMEL (Kirchheim)
 <input type="checkbox"/> Dominique HERMANN (Romanswiller)	<p style="text-align: center;"><i>à Daniel FISCHER</i></p> <input type="checkbox"/> P Geneviève KAPPS (Marlenheim)	<p style="text-align: center;"><i>à Dominique Hermann.</i></p> <input type="checkbox"/> P Geneviève MARCILLY-ARVIS (Wangen)	 <input type="checkbox"/> Arnaud MULLER (Romanswiller)
 <input type="checkbox"/> Freddy Nuss (Romanswiller)	 <input type="checkbox"/> Bechard (Wangen) OSTERDORN (sans prendre part au vote)		 <input type="checkbox"/> Jacqueline Jueyer Présidente adoute